

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2013

ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE - (N° 913)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 120

présenté par
M. Plisson

ARTICLE 16

À l'alinéa 208, substituer à la référence :

« L. 5542-49 »

la référence :

« L. 5542-52 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.